CURSUS DE FORMATION DES JUGES CLUB DE DRESSAGE

CRE GRAND EST

Conditions règlementaires pour devenir « Juge Club » (disponibles sur la page FFE Dressage, rubrique « Officiels de compétition ») :

- *Être majeur*
- *Être titulaire du Galop 7 de cavalier*
- *Avoir officié sur un concours officiel de niveau « Club » et apparaître dans la DUC ou aux résultats de ce concours*
- *NOUVEAUTÉ : Avoir réussi le test de connaissances Juge Club sur la plateforme FFE Campus (obligatoire depuis février 2024)*

Les juges de niveau « Club » sont habilités à officier sur toutes épreuves Club, Poney et Club E.

Toutefois, parce que le jugement des épreuves de dressage est spécifique et nécessite l'acquisition de connaissances pratiques et théoriques, le CRE Grand Est a mis en place un **cursus de formation dédié pour les candidats au statut de « Juge Club »**.

Ainsi, le CRE Grand Est propose un cursus de formation à celles et ceux qui souhaitent devenir juge de dressage de niveau Club, qui se compose notamment de formations pratiques en « cabane ».

Le suivi de toutes les formations pratiques **attestera de votre aptitude à la fonction « Juge Club » et entrainera votre inscription sur la liste des juges publiée par le CRE Grand Est après validation par la Commission Dressage, afin que les organisateurs de compétitions puissent vous joindre plus aisément**. Surtout, le suivi du cursus de formation vous permettra d'aborder avec confiance vos premiers concours et de vous faire connaître auprès de certains organisateurs et des juges en exercice. La formation du CRE Grand Est se présente ainsi comme une aide précieuse pour guider vos premiers pas de juge et vous permettre d'acquérir des bases solides en vue de, peut-être, entamer par la suite un parcours de promotion pour officier sur des épreuves Amateur.

Conditions d'inscription sur la liste des juges Club du CRE Grand Est :

- *Être majeur et titulaire du Galop 7 de cavalier*
- *Avoir participé à la formation théorique annuelle organisée par le CRE Grand Est*
- *Avoir suivi au moins 4 formations pratiques en cabane sur des épreuves Club, Poney ou Amateur 3 (une formation pratique se réalise sur un lot de 15 chevaux minimum, sur une ou plusieurs épreuves). Les 4 formations pratiques doivent être réalisées avec a minima 2 juges différents et sur au moins 2 concours distincts :*
    - *2 formations pratiques possibles avec un ou plusieurs juge(s) de niveau Candidat National (N4)*
    - *2 formations pratiques avec un ou plusieurs juge(s) de niveau National (N3) ou supérieur*
- *Avoir réalisé toutes les formations pratiques en 2 ans (le point de départ est fixé à la date de la première formation pratique)*
- *Avoir réussi le test de connaissances Juge Club disponible sur la plateforme FFE Campus et télécharger l'attestation de réussite (https://campus.ffe.com/ - Connexion > Officiels de compétition > Juges dressage > Tests de connaissances > Test juge Club).*
- *Transmettre son dossier (voir ci-dessous).*

Comment faire en pratique ?

- *Consulter le programme des concours sur FFE Club Sif et/ou sur FFE Compet et entrer en contact avec les juges (attention à leur niveau) pour des formations pratiques sur les concours où ils officient. Une fois l'accord du juge, il convient de contacter l'organisateur*
- *Penser à faire remplir le livret de formation par le juge à chaque formation pratique (disponible sur la page Dressage du site du CREGE)*
- *Une fois toutes les formations effectuées, faire parvenir au CRE Grand Est (dressage.grandest@gmail.com ET charles.mechin@outlook.fr) :*
    - *Le livret de formation dûment complété*
    - *L'attestation de réussite au test de connaissances Juge Club (téléchargeable sur la plateforme FFE Campus)*
    - *La demande d'inscription sur la liste des juges de dressage du CREGE et autorisant le CRE Grand Est à communiquer/publier vos coordonnées (disponible dans le livret).*

Pour plus de facilité :

Consciente qu'il n'est pas toujours aisé d'organiser des formations pratiques, la Commission Dressage du CREGE a mis en place un système de parrainage. Ainsi, si vous souhaitez entamer le cursus « Juge Club », vous pouvez vous rapprocher de Charles MECHIN, juge National Référent, qui pourra vous mettre en relation avec un juge parrain et vous aider à trouver des places en cabane pour réaliser vos formations pratiques : charles.mechin@outlook.fr (copie à : dressage.grandest@gmail.com).

Par ailleurs, la Commission de Dressage organise quelques formations pratiques *« clés en main »* avec ses juges référents sur certains concours, afin de faciliter la réalisation des formations en « cabane ».

Conditions de maintien sur la liste des Juges Club du CREGE (révisée annuellement) :

- *Réaliser au moins 1 formation pratique par an avec un juge de niveau Candidat National (N4) minimum (min. 15 chevaux en une ou plusieurs épreuves Club, Poney ou Amateur 3) et adresser l'attestation de formation pratique au CRE (dressage.grandest@gmail.com). Un modèle d'attestation de formation pratique est disponible sur la page FFE Dressage, rubrique « Officiels de compétition ».*
- *Participer à la formation théorique organisée par le CREGE au moins 1 fois tous les 2 ans.*
- *Juger au moins 2 fois par an (attention à être inscrit dans la DUC du concours).*

Conditions de réintégration de la liste :

Les juges club ayant cessé leurs fonctions pendant un certain temps ou n'ayant pas rempli les conditions de maintien sur la liste des juges club établie par le CREGE peuvent réintégrer ladite liste à condition de :

- *Suivre 2 formations pratiques en cabane sur des épreuves Club, Poney ou Amateur 3 (une formation pratique se réalise sur un lot de 15 chevaux minimum, sur une ou plusieurs épreuves). Les 2 formations pratiques doivent être réalisées avec a minima 2 juges différents de niveau Candidat National (N4) ou supérieur. Elles peuvent s'effectuer sur un seul concours. Un modèle d'attestation de formation pratique vierge est disponible sur la page Dressage du site internet de la FFE – rubrique « Officiels de compétition).*
- *Avoir suivi une formation théorique en salle (organisée par le CRE) dans les deux dernières années.*

La demande de réintégration est à faire parvenir au CREGE (dressage.grandest@gmail.com), accompagnée des attestations et d'une autorisation de publication/communication des coordonnées écrite sur papier libre et signée (voir modèle ci-dessous).

Je soussigné(e)…….., sollicite mon inscription sur la liste des juges de dressage établie par le CRE Grand Est. A ce titre, j'accepte que mes coordonnées (nom ; prénom ; département ; adresse électronique) soient communiquées aux organisateurs de concours de dressage et qu'elles soient publiées et diffusées par le CRE Grand Est (site internet ; Guide de l'organisateur de concours de dressage ; liste des juges…).

Nom et Prénom :

Date et lieu :

Signature :

Soyez assuré(es) que la Commission Dressage vous soutiendra dans votre démarche de formation et vous accompagnera pour faciliter vos démarches auprès des juges en exercice et des organisateurs. N'hésitez pas à contacter Corinne DELHAY-SCHELCHER, présidente de la Commission Dressage et Charles MECHIN, juge National Référent, qui vous aideront dans votre démarche de formation et pourront répondre à vos questions (dressage.grandest@gmail.com - charles.mechin@outlook.fr).

La Commission Dressage remercie l'ensemble des juges en exercice et des juges en formation pour leur engagement au service de notre belle discipline.